



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le 26 mars à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses assemblées.

Étaient présents : M. Michel ROCA, Maire, Mme Caroline CHANU, 1^{er} adjoint, S. ANNE, R. BLIN, F BROGNIART, J BEDOT- DESORMEAU, R LABROUSSE, H CHANU, G. FAUCON, P LEHUGEUR, G LOUIS, S MOURICE, P POUPION, D THÉRIN, maires délégués de Valdallière.

BACON M. BENOIT F. CANU N. DENIS J. COUVRY I. DUCHEMIN D. LECOQ M. LESTOQUOY C. MESNIER C. VAN ROMPU R. DESTIGNY H. PATUREAU P. BOBET A. FERGANT F. LAUTOUR L. LEGRIX C. DUFAY F. HEUZÉ Y. LENAIN D. MATHÉLIER S. FREMONT G. OLIVIER D. NEMERY F. ROHEE A. SALLOT G. TREOL E. BRU N. GRIBEAUVAL B. HERTEN A. JAMET G. LEPAINTEUR A. MARIE J L. MAZIER V. VALLÉE D. DUCHEMIN M. LEMARRE E. ENGUEHARD D. DURAND M. FEILLET JP. LETEINTURIER D. LAIR A. LETEINTURIER S. SALLIOT M. SCHROEDER A. BEUGNOT C. DARRAS A. DUMAINE M. GUERIN S. LEBAILLY N. LEQUERTIER M. MOINEAUX JP. RIVIERE S. CAILLY P. COURTOIS P. GRAINDORGE G. LALLEMAN M. LECHEVALIER G. LEPETIT C. LOUVET N. MARTIN I. SILLERE M. SUARD M.

Pouvoirs :

WIELGOSIK F à MOURICE S. PAUL R à DESORMEAU-BEDOT J. FOURNIER A à LALLEMAN M. DE COUPIGNY P à ANNE S. HUARD S à GUERIN S. LEMARECHAL M à LEBAILLY N. PRUNIER S à CHANU C.

Absents/Excusés :

BALLON V. HAMEL C. MILLE J. AUVRAY O. BARBÉL. FOUASSE T. FRANÇOIS N. JEANNE B. LEPAREUR S. ROYER S. CARDIN I. DEPERROIS L. HUARD B. SIMON JM. GAUTREAU J. PEDINI S. DELHAYE S. FAUVEL D. MASSU D. LIBOIS N. CALBRIS F. EVERS G. GUIDONI-TARISSI D. PIATAKOFF N. AUBRY J. BESNEHARD J. CHENEL B. FERREY-BACHELOT I. FAUCON P. LEPAINTEUR P. DUBOURG P. LEGRIX J. BOREL S. CHARLES E. CHENE S. DELALANDE B. HASLEY S. LE MOISSON G. LETELLIER J. MAUPAS R. QUESNEE C. DEZERT M. HASLEY Y. MENNIER D. GUILLOUET JP. LANGEVIN G. LEHERQUER B. TROUVE A. DUPLANT C. POULAIN B.

Monsieur GRIBEAUVAL Bertrand est nommé secrétaire de séance.

Nombre de votants : présents : 77 pouvoirs : 7 Excusés : 51.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion précédente. Suite à l'attentat qui a eu lieu dans l'Aude, Monsieur le Maire invite le conseil à se recueillir et respecter une minute de silence.

1- Présentation du Budget primitif 2018 :

Monsieur ROCA invite Mr POUPION à présenter le projet du Budget primitif

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	CA 2016	CA2017	BP 2018
	Charges à caractère général	1 904 176,28	2 173 510,46	1 996 600,00
6042	Achats des repas E JL	3 974,23	5 790,11	6 000,00
60611	Eau et assainissement	34 374,75	33 650,15	34 000,00

60612	Energie - Electricité	115 250,07	141 040,67	120 000,00
60621	Combustibles	65 966,11	121 310,58	100 000,00
60622	Carburants	12 420,71	17 024,55	16 000,00
60623	Alimentation	148 070,41	144 591,14	150 000,00
60624	Produits de traitement	6 407,05	5 861,00	5 000,00
60628	Autres fournitures			1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	99 895,61	132 950,51	95 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	46 778,69	81 476,16	45 000,00
60633	Fournitures de voirie	16 841,50	14 247,54	16 000,00
60636	Vêtements de travail	6 715,46	7 610,94	7 000,00
6064	Fournitures administratives	20 088,33	20 654,29	20 000,00
6065	Livres, disques, cassettes... (médiathèques)	11 621,37	14 432,04	14 000,00
6067	Fournitures scolaires (658 élèves) 49 €	36 877,80	37 339,46	36 000,00
6068	Autres matières et fournitures	26 830,55	26 974,74	27 000,00
6132	Locations immobilières	1 136,47	6 536,08	2 000,00
6135	Locations mobilières	10 774,83	12 489,44	12 000,00
61521	Terrains	53 440,30	65 133,45	50 000,00
615221	Bâtiments publics	142 938,18	128 590,06	105 000,00
615231	Voiries	69 786,00	81 852,86	100 000,00
61551	Matériel roulant	11 672,76	13 796,56	13 000,00
61558	Autres biens mobiliers	19 551,00	16 795,26	18 000,00
6156	Maintenance	45 193,52	50 981,19	55 000,00
6161	Multirisques	64 643,16	65 402,86	65 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 860,91	3 911,19	12 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 841,84	12 068,31	9 000,00
6188	Autres frais divers	3 900,37	3 763,66	4 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 537,74	4 353,85	3 000,00
6226	Honoraires	8 779,89	13 689,65	11 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux		89,07	500,00
6228	Divers piégeage		144,29	500,00
6231	Annonces et insertions	31,04	964,97	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	18 570,59	25 646,71	21 500,00
6236	Catalogues et imprimés	231,51	545,00	

6237	Publications bulletins	6 406,24	14 515,97	13 000,00
6238	Divers spectacles +EJL 1 500 €	7 834,06	7 427,46	8 500,00
6247	Transports collectifs	655 299,74	707 313,39	670 000,00
6248	Divers: tassage copeaux		1 296,00	1 200,00
6251	Voyages et déplacements	6 109,56	4 858,09	8 000,00
6257	Réceptions	26 140,28	26 710,95	25 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 155,50	7 993,34	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	36 777,09	42 037,73	39 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 106,57	2 092,86	2 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises)	2 119,66	2 563,33	2 600,00
6284	Redevances pour services rendus	1 018,85	868,96	1 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	503,61		
6288	Autres services extérieurs Sirtom	3 710,37	4 469,04	4 000,00
63512	Taxes foncières	32 829,00	37 998,00	38 000,00
63513	Autres impôts locaux	163,00	1 657,00	300,00
6353	Impôts indirects			
6354	Droits d'enregistrement et de timbre			
	Charges de personnel	2 480 606,57	2 623 596,20	2 890 000,00
6218	Autre personnel extérieur	1 439,55	2 346,00	4 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	67,87	8 118,12	9 500,00
6336	Cotisat° CDG & C.N.F.P.T.	22 095,77	23 018,48	29 000,00
64111	Rémunération principale	1 283 729,88	1 307 809,42	1 496 200,00
64131	Rémunérations	280 296,65	274 621,18	363 800,00
64136	Indemnités de préavis et de licenciement	6 058,04		3 000,00
64162	Emplois d'avenir /CAE/ Apprenti	67 914,34	176 541,66	92 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	295 278,18	292 963,50	320 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	325 363,80	363 765,71	400 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 419,37	25 115,04	22 000,00
6455	assurance du personnel CIGAC	98 785,10	83 176,92	70 000,00
6456	Versement du supplément familial	3 435,00		
6458	Cotisations ATI /FIPHFP	15 313,67	7 736,00	10 000,00
64731	Allocations de chômage	786,45		1 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 172,68	8 642,75	10 000,00
6478	Autres charges sociales MUTUELLES	4 528,14	1 673,47	

6488	Autres charges TR /CNAS /ASP	42 922,08	48 067,95	59 000,00
	Atténuations de produits	169 302,00	2 916,00	6 000,00
7391171	Degrev tf /prop non bat jeunes agriculteurs	2 558,00	2 916,00	3 000,00
73923	Reversements sur trop perçu IVN	151 709,00		3 000,00
73928	Autres reversements EOLIENNES RULLY	15 035,00		
	Dépenses imprévues			300 000,00
022	Dépenses imprévues			
	Virement à la section d'investissement			775 092,62
023	Virement à la section d'investissement			
	Op d'ordre de transferts entre sections	129 463,78	320 024,94	170 000,00
675	Valeurs comptables des immob		108 538,54	
6761	Dif sur réalisations positives		63 061,46	
6811	Dotat° aux amort.	126 186,13	148 424,94	170 000,00
	Autres charges de gestion courante	1 053 572,77	651 851,98	649 066,00
6531	Indemnités	264 781,48	279 023,55	280 000,00
6533	Cotisations de retraite	14 635,63	15 435,46	18 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 630,15	18 580,24	21 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 351,74	1 902,01	3 000,00
6553	Service d'incendie	112 066,00	112 066,00	112 066,00
65541	Autres contributions SDEC / SIRTOM	516 765,64	81 079,92	80 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	35 489,12	15 747,15	15 000,00
6574	Subventions de fonctmt aux ass.	99 342,00	120 568,00	120 000,00
658	Charges div de la gestion courante (sorties E JL)	1 511,01	7 449,65	
	Charges financières	154 864,09	133 017,84	146 350,24
66111	Intérêts réglés à l'échéance	138 773,26	128 077,32	150 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	16 090,83	4 940,52	-3 649,76
	Charges exceptionnelles	786,47	25 291,83	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	466,67	24 791,83	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	319,80	500,00	1 500,00
	TOTAL	5 892 771,96	5 930 209,25	6 935 108,86

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	CA 2016	CA 2017	BP 2018
	Résultat reporté ou anticipé			781 197,08
002	Résultat reporté ou anticipé			
	Atténuations de charges	181 185,46	143 522,44	130 000
6419	Remb sur rémunérations du personnel	155 815,11	126 291,94	130 000
6459	Remboursements sur charges de sécurité	25 370,35	17 230,50	
	Opérations d'ordre de transferts entre sections	25 362,95	19 753,70	20 000
7761	Différences sur réalisat POSTE	2 027,65		
777	Amts subventions	23 335,30	19 753,70	20 000
	Produits des services, du domaine et ventes divers	398 631,05	392 606,32	386 500,00
7018	LICENCE IV	691,10	411,40	500
70311	Concession dans les cimetières	5 003,44	6 123,00	6 000
70312	Redevances funéraires(Bernières Viessoix)	220,00		
70323	Redevance d'occupation EDF/Orange/ Sfr	14 963,27	16 491,51	16 000
70631	Redev & droits services à caractère sportif	53 309,20	52 001,08	55 000
70632	Redev & droits services à caractère de loisirs	13 064,80	25 042,30	22 000
7066	Redevances et droits des services garderies	26 641,25		
7067	Redev. & droits des services cantines	252 918,65	259 470,03	260 000
70688	Autres prestations de services Les 2 postes	19 017,00	29 753,00	27 000
7083	Locations diverses (vaisselles)	665,20		
70878	Remboursemt de frais (chauffage - OM)	12 137,14	3 314,00	
	Impôts et taxes	3 383 721,84	2 725 458,78	2 657 000,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 335 840,00	2 278 240,00	2 277 000
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	119 865,00		
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	8 980,00		
73114	IFER	70 430,00		
73223	FPIC	198 417,00	50 983,00	50 000

7328	Autres reversements de fiscalité	996,00		
73211	Reversement AC		316 291,00	250 000
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	448 554,00		
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutatio ^o	200 639,84	79 944,78	80 000
	Dotations et participations	2 750 768,59	2 781 922,74	2 745 500,00
7411	Dotation forfaitaire	988 641,00	952 813,00	952 000
74121	Dotation de solidarité rurale	429 949,00	545 945,00	545 000
74127	Dotation nationale de péréquation	253 090,00	303 708,00	303 000
74718	Participations - Etat - frais elect Cnes	4 458,60	4 424,20	
7472	Participations Région transports scol			560 000
7473	Participations - Départements	670 449,03	606 446,69	60 000
74741	Participations fonds de soutien	44 190,00	39 750,00	40 000
74748	Particip Montchauvet- CDC Tinchebray	65 550,00	119 690,00	85 000
7478	Participations - Autres organismes	14 514,96	23 213,85	20 000
748311	Compensat ^o des pertes de bases d'imposition	2 051,00	417,00	500
74832	Attribution du fonds départemental TF	100 379,00	42 603,00	40 000
74834	Etat - Compensat ^o taxes foncières	172 237,00	142 912,00	140 000
7484	Dotation de recensement	5 259,00		
	Autres produits de gestion courante	204 420,66	202 437,07	211 891,78
752	Revenus des immeubles	203 037,58	201 535,11	200 000
7551	Excédent du budget Clos ste Anne			10 891,78
758	Prod gestion courante Repas RPA	1 383,08	901,96	1 000
	Produits financiers		123,00	20
761	Produits de participations		123,00	20
	Produits exceptionnels	32 391,13	191 859,69	3 000
7713	Libéralités reçues bulletins	977,26	1 975,00	2 000
7714	Recouv sur créances admises non-valeur	132,25	86,63	500
7718	Autres produits exceptionnels	350,00	7 330,72	
773	Mandats annulés (sur exercices ant.)	343,26	45,00	500
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 250,00	171 600,00	
7788	Produits exceptionnels divers	29 338,36	10 822,34	
	TOTAL	6 976 481,68	6 457 683,74	6 935 108,86

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération	Article	Libellé	DEPENSES	
			RAR	BP 2018
OO1		DEFICIT INVESTISSEMENT		
C020		Dépenses imprévues		261 205,62
C040		Opérations d'ordre de transferts entre sections		20 000
C16		Emprunts et dettes assimilées		398 000
	1641	Emprunts en euros		395 000
	165	Dépôts et cautionnements reçus		3 000
15		PRESLES CENTRE BOURG		
101		GS VIESSOIX	2 647 800	
820		TRAVERSE BOURG VIESSOIX	25 370	46 320
	23151	travaux voiries		39 630
	23 152	Travaux voirie		6 600
1000		VISABILISATION RESEAUX (élec -eau...)	20 000	-10 000
1200		SIGNALÉTIQUE	5 600	9 400
1300		DEFENSE INCENDIE	600	99 400
1400		AMENAG ACCESSIBILITE ERP	10 000	10 000
1500		AMENAGEMENT BOURG	378 900	396 670
1600		BATIMENTS PUBLICS	176 300	358 647
1700		LOGEMENTS COMMUNAUX	39 000	23 500
1800		EGLISES	44 500	17 500
1900		CIMETIERES	37 500	2 800
2000		CONSTRUCTIONS EQUIPEMENTS SPORTIFS	321 790	13 210
2100		EQUIPEMENTS SPORTIFS	12 500	32 500
2200		MATERIELS ET MOBILIERS	3 700	37 300
2300		INFORMATIQUE ET AUDIO-VISUEL	4 100	26 460
2400		MATERIELS ATELIER		30 000
2017		VOIRIES 2017	22 000	
2018	23151	VOIRIES 2018		348 000

3 749 660

2 120 822,62

5 870 482,62

RECETTES D'INVESTISSEMENT			RECETTES	
Opération	Article	Libellé	RAR	BP 2018
1		RESULTAT DE L'EXERCICE		1 886 890,53
C10		Dotations, fonds divers et réserves		
	10222	F.C.T.V.A.		250 000,00
	10226	Taxe d'aménagement		0,00
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 269 739,47
CH 021		VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		775 092,62
CH024		PRODUITS DES CESSIONS PIERRES /THEIL/BERNIERES		100 000,00
C040		Opérations d'ordre de transferts entre sections		176 600,00
	28	Amortissements		170 000,00
	238	Remboursement avance		6 600,00
C16		Emprunts et dettes assimilées		2 000,00
	1641	Emprunts en euros		
	165	Dépôts et cautionnements reçus		2 000,00
101		GS VIESSOIX		480 000,00
820		TRAVERSE BOURG VIESSOIX	5 000	
1200		SIGNALETIQUE	730	
1300		DEFENSE INCENDIE		
	1323	Département		
1500		AMENAGEMENT BOURG	120 000	170 330,00
1600		BATIMENTS PUBLICS	161 000	156 500,00
1700		LOGEMENTS COMMUNAUX	14 200	2 600,00
1800		EGLISES	4 700	6 200,00
2000		CONSTRUCTIONS EQUIPEMENTS SPORTIFS	177 400	1 500,00
2016		VOIRIES 2016	110 000	
			593 030	5 277 452,62
				5 870 482,62

Débat : A l'issue de l'exposé de ce projet de budget, Monsieur ROCA consulte les conseillers sur leurs remarques. Mr PATUREAU demande une précision sur le montant inscrit en « dépenses imprévues ».

Mr POUPION lui précise que la somme inscrite ne doit pas dépasser 7.5% des dépenses réelles du compte administratif de l'année précédente.

Mr FAUCON demande si les sommes prévues au niveau de la masse salariale permettent l'éventuelle embauche d'un salarié actuellement en CAE. Mr ROCA précise que le budget est serré mais les sommes prévues laissent une marge et il rappelle que suite au choix de réorganisation des services techniques, il faudra quantifier le besoin en personnel.

Mr FAUCON souhaite une explication sur le fait d'une baisse conséquente du FPIC. Mr POUPION précise qu'une partie est versée à l'Intercom de la Vire au Noireau.

Mr VALLEE demande comment l'état compensera la perte de revenus en ce qui concerne la Taxe d'Habitation. Mr POUPION rétorque que jusqu'en 2020 l'état s'est engagé à compenser, mais après... De plus Mr VALLEE soulève le problème de l'entretien des églises, et Mr ROCA celui des réserves incendie...des programmes de longue haleine.

Cependant Mr ROCA se réjouit de l'ouverture prochaine d'une classe maternelle à VASSY, c'est selon lui, preuve de dynamisme du territoire.

Madame ANNE, interrogée sur le projet de vente de l'ancien presbytère de la commune déléguée de PIERRES informe que, malgré un contretemps, l'acquéreur est toujours intéressé.

2- Ressources humaines :

a) Suppression d'un poste d'agent technique à 24/35^{ème} et Création de poste d'un agent technique pour 16/35^{ème}

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, la commune ouvre pour les besoins de ses services des emplois permanents et recrute des agents disposant du statut d'agents titulaires,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Suite à la demande de l'agent,

Après accord du comité technique en date du 12 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents de :

- **Supprimer le poste d'agent technique pour 24/35^{ème},**
- **Créer le poste d'agent technique pour 16/35^{ème}.**

b) Suppression d'un poste de rédacteur 35/35^{ème} et Création de poste d'un rédacteur principal pour 35/35^{ème}

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, la commune ouvre pour les besoins de ses services des emplois permanents et recrute des agents disposant du statut d'agents titulaires,

Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Suite à la réussite d'un concours interne de l'agent,

Après accord du comité technique en date du 12 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents de :

- **Supprimer le poste de rédacteur pour 35/35^{ème},**
- **Créer le poste de rédacteur principal pour 35/35^{ème}.**

c) Suppression d'un poste d'adjoint administratif

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, la commune ouvre pour les besoins de ses services des emplois permanents et recrute des agents disposant du statut d'agents titulaires,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Suite à la demande de départ de l'agent pour raisons personnelles sans perte de statut de fonctionnaire engageant une radiation des effectifs,

Après abstention du comité technique, faute de connaître la réorganisation, les lieux d'affectation et la répartition du volume horaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents de :

- **Supprimer le poste d'adjoint administratif pour 18.50/35^{ème}.**

d) Création poste technicien

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, la commune ouvre pour les besoins de ses services des emplois permanents et recrute des agents disposant du statut d'agents titulaires,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Après accord du comité technique en date du 12 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 83 POUR et 1 ABSTENTION de :

- **Créer le poste technicien pour 35/35^{ème}.**

2- Reprise amortissements budget annexe

Mr le Maire informe le Conseil sur la mise de l'état de l'actif du budget annexe « atelier relais ». Depuis le 1/1/2015, les biens immobilisés doivent être amortis. Il convient donc de rattraper les amortissements non pratiqués avant cette date. Le montant du rattrapage s'élève à 88 251.54 €.

Une préconisation de la DGFIP autorise le comptable public à effectuer une écriture par opération d'ordre non budgétaire pour ce rattrapage.

Cette écriture se matérialise par un prélèvement sur la réserve de fonctionnement capitalisé débit compte 1068 et un crédit au compte 28.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise les écritures.

3- **Remboursement avance financière sur appareillage**

Par délibération en date du 6 septembre 2016, il avait été convenu que la collectivité reverserait la somme perçue par la MDPH à l'agent technique concernant les frais d'appareillage auditifs dont il a dû faire l'avance.

La collectivité a reçu la somme de 1 439.98 € correspondant à l'avance qu'un agent a fait. Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de rembourser l'agent. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le remboursement à l'agent.

4- **Remboursement acompte location salle**

Les recettes concernant les locations de salles dépendent de la régie. Il se peut qu'une annulation soit demandée, alors que l'encaissement de l'acompte a été fait. Il est demandé au conseil de définir les clauses de remboursement :

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

Délai remboursement suite annulation

- Sans motif : 2 mois
- Circonstances personnelles (**sur justificatif**) : immédiat

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} avril et ce jusqu'à décision contraire du conseil municipal.

5- **Admission en non-valeur**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 23 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°T-75579020015 de l'exercice 2012 : montant 32.70 €
- n°T-75579070015 de l'exercice 2012 : montant 46.50 €
- n°T-75579230015 de l'exercice 2013 : montant 31.00 €
- n°T-75579270015 de l'exercice 2013 : montant 27.90 €
- n°T-75579290015 de l'exercice 2013 : montant : 14.00 €
- n°T-75579300015 de l'exercice 2013 : montant : 64.20 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 216.30 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

6- **Apurement titre mobilier bibliothèque BURCY**

Lors du passage en commune nouvelle, le titre de recette 15/2015 émanant de la commune de BURCY, renuméroté suite à la fusion (70410000142 Valdallière) concernant la vente du mobilier de la bibliothèque de BURCY, pour un montant de 4 000.00 euros n'a pas été soldé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal d'inscrire la somme de 4 000.00 euros à l'article 673 annulation de titre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord.

7- **Sécurisation et réaménagement abords complexe sportif RD 108**

Monsieur le Maire rappelle la décision d'engager une consultation afin de retenir l'entreprise chargée de réaliser les travaux d'aménagement VRD nécessaires à la sécurisation et au réaménagement des abords du complexe sportif / collège sur la RD108.

Le coût estimatif des travaux est évalué à 254 223,55 €HT.

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, 5 entreprises ont soumissionné.

Les différentes propositions ont été analysées sur la base des critères suivants :

- prix des prestations : 60%

- valeur technique 40%

Considérant la proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 23 mars dernier, Les membres du conseil municipal décident 83 POUR et 1 ABSTENTION de :

- retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 214 500,48 €HT

- autoriser le Maire à signer le marché correspondant.

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence et les invite à la prochaine réunion qui aura lieu le **LUNDI 9 AVRIL 2018 à 20 heures 30.**

La séance est levée à 22 h 30.